

En attendant la suite...

I – Introduction

Une audioconférence ministérielle s'est tenue ce jeudi sous la houlette de la secrétaire générale (SG) du Ministère. Nous sommes entre deux eaux, dans l'attente de la décision gouvernementale quant à la décision de reconfinement et une prise de parole ministérielle (B. Lemaire) qui interviendra mardi 2 février prochain.

La principale « actu » concrète concerne la nouvelle réglementation sanitaire prévue par le décret n°2021-76 en date du 27 janvier.

II – Les annonces officielles

1°) Les évolutions de la réglementation sanitaire de crise

Masques

Doctrine : Dans les services, seuls les masques de type 1 doivent être employés. Les masques « artisanaux » sont désormais prohibés.

Commandes : Bercy assure que les masques qui ont été livrés sont des type 1.

Une nouvelle commande sera ventilée dans les services au mois de mars (la logistique sera assurée par les préfetures).

Non port : en cas d'absence de port du masque (lieux clos) :

- la surface minimale par agent est portée à 8 m² ;
- la distanciation minimale doit être de 2 m.

Restauration collective

Durcissement : Les règles vont être fortement durcies (exemple : pas de plus de 4 en groupe).

La régulation sera également renforcée.

Au global, la jauge d'accueil devrait être réduite de moitié.

Calendrier : Toutes les mesures concernées seront d'application à compter du lundi 1^{er} février prochain.

2°) Autres thèmes

S'agissant des autres grands sujets, la secrétaire générale est intervenue sur les points suivants :

Télétravail

Les agents qui peuvent bénéficier du télétravail doivent pouvoir le faire sur 5 jours.

Mais quand on voit les chiffres moyens, dire qu'il y a des marges de progrès est un doux euphémisme...

Campagne de vaccination

RAS pour l'instant. Au vu des derniers développements sur le vaccin AstraZeneca, on peut nourrir les pires craintes...



II – Les demandes de SOLIDAIRES

1°) Si reconfinement

SOLIDAIRES Finances a tenu, en préalable, à évoquer les pistes en cas de reconfinement.

Incertitudes

calendaires...

Pour Bercy et sa SG, il est difficile de répondre car on ne connaît pas encore la décision qui sera prise et notamment les modalités pratiques du reconfinement qui se profile.

...Certitudes sur les modalités

Toutefois, il nous a été dit que les modalités mises en place à l'occasion du confinement de mars-avril 2020 seraient remises en place, selon les décisions politiques prises. Ce serait notamment le cas :

- des autorisations spéciales d'absence (ASA) gardes d'enfants (si fermeture des établissements scolaires) ;
- et de la prise en charge des frais de restauration (si fermeture des restaurants administratifs).

2°) Autres thématiques

Nous avons également insisté sur les points suivants :

Télétravail (TT)

Choix : Le télétravail doit être avant tout un *choix*.

Par contre, si l'agent le demande, l'administration ne peut le refuser sans motif vraiment impérieux.

Prise en charge : Il appartiendra également rapidement à l'Etat de prendre en compte les frais engendrés pour les agents.

Congés : Nous précisons également que le télétravail n'est pas vraiment compatible avec la garde d'enfants. Sur ce sujet, il faudra également éviter tout mauvaise manière, à l'instar du « vol » de congé perpétré durant le premier confinement.

Enfin, il faut également être vigilant par rapport aux situations d'isolement.

Régime de travail

L'administration, ne serait-ce que face au couvre-feu, ne peut maintenir les règles normales en termes de temps et horaires de travail. Mais Bercy semble plus que frileux sur ce point.

Instances

Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) doivent être rapidement réunis par rapport aux évolutions de la situation.

Restauration

Une prise en charge en matière de restauration doit être prévue, notamment en raison du nouveau décret indiqué ci-dessus.

Sur ce point, la réponse a un peu viré au sketch sur les lourdeurs de l'Etat. En effet, il faut rien moins qu'un *cadre interministériel* pour répondre à cette demande. Autant dire qu'on n'est pas sorti de l'auberge... ce qui est un comble pour un problème de restauration (et un jeu de mots laborieux, un...!).



Pour conclure

Bon, ben, ... on attend en fait, pour être clair.

Il n'en demeure pas moins une impression d'absence d'agilité (pour reprendre un terme à la mode). **À notre sens, c'est même parfois un besoin de radicalité qui se fait jour.** Il est évident que la situation n'est pas facile, que les évolutions sont incertaines et que la baguette magique n'est pas prévue dans la dotation fonctionnelle des cadres de haut rang.

Mais le moindre sujet semble d'une lourdeur incommensurable. À chaque fois, il faut un encadrement réglementaire, mode « ceinture et bretelles ». On ne peut pas nous répondre, car il faut voir la Fonction Publique, ou alors c'est un ministre qui nous répondra quand ce dernier en aura le temps... Ou alors on nous jette un subordonné en pâture. À ce dernier d'essayer de nous convaincre avec plus ou moins de maîtrise...

Sans se lancer dans une étude des rouages de l'Etat, on voit un peu dans la période pourquoi l'Etat paraît parfois si désemparé, face à une crise d'une ampleur inédite.